**DECLARATION, MODIFICATION, SUPPRESSION**

**DU STATUT DE CONJOINT COLLABORATEUR**

**Déclaration du statut de conjoint collaborateur**

- Deux exemplaires du [formulaire P2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-modification-dune-entreprise-individuelle-P2) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Justificatif de nationalité

- L'original de [la déclaration de conjoint collaborateur](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Declaration-de-conjoint-collaborateur) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) signée par les 2 conjoints

- Une copie du livret de famille ou un extrait de l'acte de mariage, ou certificat de PACS ou extrait d’acte de naissance avec mention du PACS

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

- Remplir le [formulaire Travailleur Non salarié (TNS)](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-intercalaire-declaration-regime-des-travailleurs-non-salarie-TNS) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

**Suppression du statut de conjoint Collaborateur**

- Deux exemplaires du [formulaire P2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PP-modification-dune-entreprise-individuelle-P2) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

**Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises** : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté  pour la constitution de votre dossier CFE**  Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :   * simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ; * gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ; * réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ; * bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité. |

**Frais de greffe** : 50,95 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce

(**0** € dans le cas d’une micro-entreprise)